Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL079-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 07 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE -13** GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) – SEYSSINET PARISET – Opération « 138 rue du Progrès » - Convention d'opération

Délibération n° 17

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL079-DE

VU l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

Considérant que :

- Grenoble Alpes Métropole et la commune de Seyssinet Pariset ont sollicité l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné dans le cadre d'une opération de construction d'environ 23 logements locatifs sociaux, devant se réaliser avant 2028, sur un terrain situé 138 rue du progrès à Seyssinet Pariset,
- L'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, en lien avec le bailleur social SDH, a accompagné les collectivités dans les études de faisabilité de cette opération,
- Grenoble Alpes Métropole a prévu de délibérer sur cette convention lors de son conseil métropolitain du 6 novembre 2026,
- La commune de Seyssinet Pariset a prévu de délibérer à son conseil municipal du 12 octobre 2026,
- Les cessions sont soumises à TVA dont le régime applicable sera déterminé au moment de la cession.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Valide l'opération « 138 rue du progrès » au titre de l'axe stratégique « réponse aux besoins en logements » du PPI n° 5 en vigueur,
- Approuve le projet de convention d'opération ci-annexé visant à définir les modalités de portage et de cession, ainsi que les engagements respectifs des parties pour réaliser la sortie de portage au plus tard dans les 3 ans qui suivent la signature de ladite convention.
- Valide l'enveloppe globale prévisionnelle des dépenses à supporter par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné à hauteur de 599 760 € HT,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL079-DE

- Prend acte de l'absence de déficit foncier prévisionnel au vu des études de faisabilité
- Prend acte d'un paiement fractionné du prix de revient à partir de l'année 2030 par la collectivité garante, soit 3 annuités de 199 920 € HT à payer en années 2030 à 2032 inclue,
- Prend acte que le transfert de l'état de collectivité garante de Grenoble Alpes Métropole à la commune de Seyssinet Pariset devra faire l'objet de délibération des deux parties,
- Prend acte que le bilan définitif sera établi à la cession, ainsi que le solde restant à verser à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné ou le trop-perçu à reverser à la collectivité garante.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL079**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE -13 GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) – SEYSSINET PARISET – Opération « 138 rue du Progrès » - Convention**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL079-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL079-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL079_SEYSSINET_délib convention opé_rue du progrès.pdf Nom métier :	application/pdf	165.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL079_ANNEXE_SEYSSINET_convention d'opération 138 rue du Progrès.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL079-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	655.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h14min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h14min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h14min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h14min57s	Reçu par le MI le 2026-10-15